AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C1761**
FR0000072894-FS0573

22 août 2014

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CAST**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 août 2014, le seuil de 10% du capital de la société CAST et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 226 958 actions CAST représentant 1 506 650 droits de vote, soit 9,94% du capital et 9,06% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CAST sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir pour le compte desdits fonds 592 336 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) exerçables à tout moment jusqu'au 3 juin 2015, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 1,60 € à une action CAST.

_____

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 338 696 actions représentant 16 634 841 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.